

Spécial Stagiaires



Édité par le SNES de Toulouse
2, avenue Jean Rieux
31500 Toulouse
tél. : 05 61 34 38 51

Mel : stagiaires@toulouse.snes.edu
Web : www.toulouse.snes.edu
Rédactrice en chef : M. Degos-Carrère
Directeur de publication : J.L. Viguière
Imprimé par nos soins
N° CPPAP : 1117S06278

Continuer à vous informer !

Votre année de stage est maintenant bien avancée. Vos vœux et barèmes définitifs pour le mouvement Inter ont été arrêtés, après un énorme travail de vérification et d'intervention réalisé par les commissaires paritaires du SNES-FSU.

Presse syndicale

Supplément au
BS n° 367
de la section
académique de
Toulouse

SOMMAIRE

Éditorial – Actions	p. 1
L'action du SNES pour les stagiaires	p. 2
Stage Mutations INTRA - Calendrier Mutations	p. 3
Formation : les demandes du SNES et de la FSU.....	p. 4

Ce travail ne peut être mené efficacement que par un syndicat qui dispose des moyens humains et financiers pour le faire. Les moyens humains, ce sont les collègues qui vous représentent au Rectorat, vous contactent par téléphone, répondent à vos questions. Ils sont bénévoles et tous assurent en même temps leurs cours ...

Pour leur donner demain les moyens de poursuivre leur action, les élus du SNES-FSU ne disposent que de la seule cotisation des adhérents : nous ne recevons aucune subvention, afin de garder notre indépendance.

Pour mener notre ambition pour l'École et ses personnels à leur terme, nous avons besoin de vous, les futurs acteurs de l'enseignement. C'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre, si ce n'est déjà fait, pour donner au SNES et à la FSU les moyens de continuer leur action, au service de tous et de chacun.

Nous serons encore à vos côtés dans la période de mutation qui s'ouvre. Afin de vous apporter l'expertise d'un syndicat national reconnu par toute la profession lors des élections professionnelles, nous vous convions une nouvelle fois à une journée de stage. Elle sera essentiellement consacrée à la question des mutations INTRA-académiques, et se déroulera sur Toulouse : ne ratez pas ce moment d'information unique, qui décryptera les nombreuses finesses de cette phase très technique et importante du mouvement !

*Pierre Priouret, Co-Secrétaire Général Académique,
Maeve Le Quentrec et Nathalie Charton, secteur Stagiaires*



www.toulouse.snes.edu
2, avenue Jean Rieux
31500 Toulouse

stagiaires@toulouse.snes.edu

05 61 34 38 51
05 61 34 38 38

STAGE SYNDICAL « SPÉCIAL MOUVEMENT INTRA »

Rendez-vous le 13 mars 2018 ...

... et d'ici là, en page 3 !

Les participants au stage de novembre dernier ont témoigné de leur situation. Quelques éléments importants sont repris ci-dessous, et dressent un constat de la situation des stagiaires.

Stagiaires à mi-temps en formation à l'ESPE :

- **La charge de travail demeure toujours très élevée** : tous les stagiaires sont unanimes, et sont surpris par le temps consacré à la préparation des cours et au travail lié à la formation.
- Nombre d'entre vous nous ont dit que deux stages d'une semaine en première année ce n'était pas assez pour bien appréhender toutes les facettes du métier. Il faudrait par exemple pouvoir assurer quelques séances de classe en présence du tuteur.
- Certains d'entre vous ont eu leur affectation de stage **seulement quatre jours avant la rentrée**.
- Certains stagiaires se retrouvent avec **cinq niveaux** de classe à gérer, c'est beaucoup trop, ou à cheval sur deux établissements.
- **Le problème des parcours adaptés qui ne sont toujours pas adaptés**, est récurrent : formation absolument identique à celle suivie d'un MEEF, les modulations portant sur des éléments optionnels très à la marge.
- Quelques stagiaires ont fait état **d'un tuteur qui n'est pas dans l'établissement**, ou dont le tuteur a été **nommé tardivement**, ou n'est pas suffisamment disponible et impliqué.
- Les formateurs de l'ESPE ne sont pas toujours disponibles sur la totalité de l'emploi du temps prévu.

MAIS QUE FAIT DONC LE SNES ?

Au vu du tableau ci-dessus, qui n'est guère positif, **le SNES et la FSU ont à nouveau pris des contacts et multiplié les interventions**, afin de faire prendre en compte vos difficultés par les autorités compétentes (une des difficultés résulte de la multiplicité des responsables, dont les décisions interfèrent sur vos conditions de stage, et qui se renvoient parfois la balle).

- **A l'ESPE** : le SNES et la FSU ont été reçu en audience par la Direction fin janvier 2019. Cela a été l'occasion de porter auprès de la Direction le bilan que nous avons pu établir à partir de vos témoignages, et de demander des ajustements rapides. L'année est encore longue, et le SNES demandera des améliorations immédiates sur ce qui peut être réglé rapidement.
- **Au plan national** : à l'occasion des Journées du Réseau des ESPE, organisées début janvier à Paris, les retours que nous avons ont permis de préciser le bilan des ESPE après quelques années de fonctionnement. Toutes les académies font un bilan très proche de celui que nous avons pu faire localement. Dans le cadre de la réforme des ESPE engagée par Blanquer, la FSU proposera une journée d'action dans tous les ESPE.



Stage Syndical

« Mutations : Spécial Mouvement INTRA »

Après la phase Inter, qui conduira chacun d'entre vous vers sa future académie, il est plus que nécessaire de **réfléchir vite et bien à la formulation des demandes Intra-académiques**. La **disparition du cadrage national** de ces opérations rend indispensable un questionnement précis sur sa stratégie, la recherche d'informations fiables, ce qui nécessite de bien comprendre les principes du mouvement ... Pour vous aider à vous poser les bonnes questions, le SNES organise une journée d'information, juste après les résultats de l'Inter, avec **la participation de commissaires paritaires**.

L'objectif de cette journée est de vous permettre de vous familiariser avec le fonctionnement général des opérations de mutations Intra, beaucoup plus délicates à gérer que l'Inter. Nous ferons une présentation des grands principes, valables dans toutes les académies et situations :

le stage s'adresse à tous, et pas seulement à ceux qui auront obtenu l'académie de Toulouse lors de la phase INTER.

Cette journée sera aussi l'occasion de faire un point sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre pour votre première prise de poste, sur l'action sociale dont vous pouvez bénéficier, sur les demandes de temps partiel et le type de poste que vous pouvez occuper à la rentrée.

Demandez une autorisation d'absence un mois avant la date du stage (donc avant le **13 février**), en déposant dans votre établissement de stage le modèle de courrier téléchargé depuis notre site.

Le lieu exact du stage (à Toulouse) n'est pas encore fixé (il est fonction du nombre d'inscrits) ; il sera précisé en temps utile sur notre site.

Comment venir ?

Pour participer à ces journées, comme des dizaines de stagiaires chaque année, vous devez :

- Vous inscrire sur notre site (<http://www.toulouse.snes.edu/PHP/GestionStages/InscriptionStage14/index.php>), pour nous permettre de nous organiser (salle, repas, etc.).
- **Déposer AVANT le 13 FEVRIER** auprès du secrétariat de votre établissement l'autorisation d'absence téléchargeable sur le site.

Même si vous avez cours, ou si vous êtes en formation, l'autorisation d'absence est **un droit, qui ne vous causera aucun préjudice quant à la titularisation** ! Donc :

- Vous n'avez pas à rattraper vos cours ;
- Vous n'avez pas à fournir de convocation.

Nous vous remettons une attestation de présence qui peut vous être demandée par le Rectorat après le stage. Vous ne recevrez pas forcément d'autorisation d'absence écrite du Rectorat : ceci ne signifie pas que l'autorisation vous est refusée, au contraire ! De notre côté, nous informerons la Rectrice de l'organisation de ce stage.

Calendrier des opérations de mutation

Du 28 Janvier au 1er Février : Groupes de travail « Mouvements Spécifiques » (Commissaires Paritaires/Ministère), à Paris.

Du 4 au 8 Mars : Groupes de travail (Commissaires Paritaires / Ministère) du mouvement Inter, à Paris. Après ces réunions, vous connaîtrez votre académie pour la rentrée.

Du 11 Mars à début Avril (dates variables selon les académies) : formulation des vœux INTRA sur I-Prof. Pensez à prendre contact avec le SNES de votre nouvelle académie, et à lui renvoyer votre fiche syndicale. Devant la masse de demandeurs, les sections académique du SNES accordent une documentation spécifique et une priorité de réponse aux syndiqués : il n'est pas trop tard pour adhérer !

13 Mars : journée d'information « Stage Mutations Intra » à Toulouse (informations généralistes sur le fonctionnement des opérations, les types de vœux, les barèmes, etc. voir ci-dessus).

Mi-Mai à mi-Juin (dates variables selon les académies) : Vérification de vos vœux et barèmes sur I-Prof : n'hésitez pas à signaler au SNES local tout problème, avant la tenue des Groupes de Travail Académiques de vérification des vœux et barèmes INTRA.

Fin Juin (dates variables selon les académies) : Résultats d'affectation, soit en poste fixe, soit sur une zone de remplacement, sur I-Prof/SIAM (l'arrêté officiel arrivera plus tard).

Pour savoir ce que le SNES-FSU fait concrètement pour les stagiaires, et comment il coordonne ses actions entre les académies, vous pourrez découvrir en ligne une vidéo de témoignages des responsables « Stagiaires » à travers toute la France : <https://www.youtube.com/watch?v=Y6M4GllAcDk>



Formation des enseignants et CPE :

- ◆ **Une décharge** portée aux 2/3 des obligations de service, afin de libérer le temps indispensable à la formation, et réduire la charge insupportable de travail. Cela impose de **faire cesser l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement**. Le stage doit privilégier la logique de formation, et être préparé, encadré, exploité et analysé par les équipes de formation.
- ◆ **Une évaluation des stagiaires transparente** (connaissance des attentes réelles d'évaluation), et conforme à l'esprit d'une formation professionnelle (pas de « partiels » de type universitaire). Il doit y avoir plusieurs regards croisés (visites, suivis, et jury pluriels) et des possibilités de recours et des sessions de rattrapage.
- ◆ **Des pré-recrutements pour démocratiser l'accès à nos métiers**, sécuriser les parcours des étudiants et leur permettre de se consacrer exclusivement à leur formation.
- ◆ Une **carte nationale des formations** qui doit permettre l'implantation équilibrée de toutes les formations sur le territoire, et la préparation de tous les concours, et un **cadre national de la formation**, qui doit être adossée à la recherche et intégrée, c'est-à-dire contenir toutes les composantes du métier simultanément : discipline(s), didactique, pédagogie, épistémologie, connaissance du système éducatif, sociologie, psychologie, etc...
- ◆ **Une entrée dans le métier progressive**, avec des compléments de formation durant les deux premières années de titulaire. Elle doit s'accompagner **d'un développement de la formation continue** sous des formes variées y compris diplômantes, construite avec les personnels, et bénéficier de moyens suffisants et pérennes.
- ◆ **Des décharges et des formations pour tous les formateurs de terrain et tuteurs**. Les équipes pluricatégorielles de formateurs doivent être reconstituées et renforcées, en s'appuyant notamment sur le potentiel des anciens IUFM. La formation de formateurs doit être mise en œuvre en lien avec la recherche.
- ◆ **Une représentation démocratique des personnels et des usagers dans les ESPE** comme dans toutes les instances, avec une proportion d'au moins 50%, en limitant la désignation de personnalités extérieures.
- ◆ **Une formation réellement adaptée** aux divers profils de stagiaires ou d'étudiants qui se destinent à nos métiers. En particulier, les ESPE doivent disposer des moyens leur permettant la mise en place de parcours de formation plus différenciés, surtout lors de l'année de stage.

Se SYNDIQUER, c'est essentiel !

- ⇒ **Pour être informé précisément, régulièrement et prioritairement au cours de sa carrière ;**
- ⇒ **Pour que l'École de demain se construise avec chacun d'entre nous ;**

REJOIGNEZ LE SYNDICAT MAJORITAIRE,
ADHEREZ au SNES-FSU !

⇒ Se syndiquer ne coûte pas si cher, puisque 66% du montant de la cotisation est remboursé l'année suivant l'adhésion sous forme de crédit d'impôt ! Pour un stagiaire, l'adhésion au SNES-FSU revient donc en réalité **à moins de 4 € par mois !**

Décret du 21 décembre 2018 relatif à la revalorisation exceptionnelle de la PRIME D'ACTIVITÉ

Désormais tous les stagiaires, contractuels et titulaires dont le revenu pour un célibataire sans enfant est au plus de 1,5 SMIC peuvent désormais la toucher ce qui signifie qu'un ou une collègue au premier échelon est concerné(e). Toutes les informations sur les modalités d'attribution de cette prime d'activité, les démarches à effectuer et l'accès au simulateur pour évaluer le montant de sa prime sont sur le site du SNES :

<https://www.snes.edu/Decret-du-21-decembre-2018-relatif-a-la-revalorisation-exceptionnelle-de-la.html>

Pour exemple : un stagiaire certifié célibataire recruté à la rentrée 2018 toucherait **110€ de prime d'activité par mois** à compter de février s'il fait la demande en janvier.